

MAIRIE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

(convocation du 20 octobre 2022)

Absents excusés : Mmes Marie-Laure BAILLY – Emilie COUTANT – Claudia FAUCHEUX

Secrétaire de séance : M. Eric TRAVERSIER

Début de séance : 20h30

Vu le code général du CGCT et les articles L2121-23 et R2121-9, considérant qu'il est nécessaire de faire approuver la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022, le conseil municipal décide de l'approuver.

PRESENTATION DU DOSSIER « HABITAT INCLUSIF » PAR M. FRITEAU ET M. MARTINOTI

M. le Maire propose de faire un tour de table afin de présenter tout le monde et passe la parole à M. MARTINOTI, DGS de la CC Val Guiers afin de rappeler l'historique de ce projet.

Ce projet d'habitat inclusif est né en 2014, du SMAPS, sur le bien vieillir en avant pays savoyard. Le but est de proposer des logements aux aînés en autonomie ou en autonomie accompagnée. Des études ont été menées via des financements européens.

Le terrain ciblé se trouve sur la commune d'Avressieux, à proximité du club des aînés, de la fruitière, des écoles, au cœur du village.

L'habitat inclusif est un ensemble de logements individuels adaptés à des personnes âgées ou handicapées, avec des espaces de vie communs et l'accompagnement d'un animateur. Le but est également d'avoir un lieu de vie avec des personnes qui s'entraident et à qui on facilite les services (accompagnement de la Maison France Services)

Le projet a été présenté au Conseil Départemental, l'accueil a été favorable. Le site d'Avressieux a l'opportunité d'être mieux financé car il serait précurseur. Le projet, s'il sort de terre, est prévu pour 2026

M. Dominique FRITEAU, Directeurs des établissements et services CIAS Val Guiers, prend le relais et explique la raison du projet :

- 1/ dynamique territorial au niveau du social
- 2/ augmentation importante de la population âgée de plus de 75 ans
- 3/ diversifier l'offre de service et d'accueil du CIAS Val Guiers et faire évoluer l'accompagnement
- 4/ évolution de la société : 85% des personnes veulent vieillir à domicile
- 5/ libre choix de vivre chez soi
- 6/ projet de vie personnel mais partagé qui permet de garder un lien social
- 7/ vivre dans un environnement sécurisé et adapté (domotique, animateur, services...)
- 8/ vivre au cœur du village.

Le projet architectural serait la création de 6 logements T2, plein pieds avec jardin, terrasse et aire de stationnement.

Pourquoi Avressieux : la commune est propriétaire du terrain via l'EPFL, serait maître d'ouvrage et gestionnaire de la partie locative.

La CCVG viendrait en soutien au CIAS et le CIAS en soutien des habitants si nécessité.

Plusieurs questions restent en suspens car le projet n'est pas complètement abouti à ce jour (gardien ? gardien avec logement ? quels seraient les intervenants (médecins, domotique...) ? temps de travail de l'animateur ? Aides financières possibles ?...)

Le but de l'intervention est de savoir si le projet intéresse les élus de la commune, jusqu'où aller afin d'élaborer le business plan.

Le conseil municipal est à ce jour frileux car il y a quelques projets en cours : le bâtiment périscolaire vient de se terminer, celui de la MAM débute, sans plus de garantie le conseil ne veut pas trop s'avancer.

**DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA PROCURATION
CONCERNANT LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA SOCIETE ENEDIS**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le document suivant :

Convention de servitudes ;

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Avressieux le 16 février 2021 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune d'Avressieux :

Commune de Avressieux

Section : A n° : 848

Moyennant une indemnité de 15 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations ;

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

**DELIBERATION SOLLICITANT LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FDEC
POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE MONTEE DU TOUDAN**

M. le Maire donne la parole à Olivier WALLE, premier adjoint, qui présente le devis de la société Eiffage pour la réfection de la partie basse de la montée du Toudan et une partie de la route sur les Vignes pour l'année 2023.

M. le Maire rappelle qu'il y a actuellement des terrains en vente sur ce secteur, si les terrains sont vendus, il risque d'y avoir des tranchées de traversée de route. La circulation de nombreux poids lourds peuvent endommager la chaussée.

Le devis étant élevé, le conseil municipal décide de reporter les travaux de voirie pour cette route. La délibération de demande de subvention auprès du FDEC est également reportée.

M. WALLE en profite pour rappeler :

- qu'il y a des devis en cours auprès des entreprises spie Batignolles et SER TPR pour des travaux de voirie route des Pentes

- que la société Perroud a fait des travaux sur le pont, un devis est en cours pour refaire la barrière. Le souhait est d'utiliser partie ou totalité de l'ancienne barrière de l'école pour réaliser celle du pont.
- étant donné l'augmentation des tarifs, il ne va pas contacter l'entreprise Berthier de suite pour les accotements.

DELIBERATION ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA MAM

M. BRET n'a pas pris part aux échanges ni au vote concernant cette délibération car il travaille au sein d'une société mentionnée comme potentiel sous-traitant dans l'offre de l'architecte Sylvianne Pinhede.

M. le Maire donne la parole à M. TRAVERSIER, adjoint. Après ouverture des plis de la part d'Agate, ce dernier annonce que 5 cabinets ont répondu à la consultation, deux sortent du lot.

Après complément d'informations, M. TRAVERSIER présente le tableau de notations. Selon le système de notation le cabinet Ankha est en première position, et le cabinet Gallois en deuxième position.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les informations, décide d'attribuer le marché au cabinet Ankha.

DELIBERATIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF ET DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAM

M. le Maire rappelle que la Commune a engagé un projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternels sur un tènement foncier concerné par l'OAP 1 du PLU de la commune. Ce projet est né suite à une baisse importante du nombre d'assistantes maternelles sur la commune ainsi que les communes environnantes, et à une demande très forte de la part de parents résidents sur le territoire.

L'estimation financière du projet s'élève à **731 164.00 € HT** comprenant l'acquisition du terrain, la construction du bâtiment (gros œuvre), les aménagements intérieurs et extérieurs, l'équipement et les frais administratifs.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à procéder au dépôt du dossier de demandes de subventions auprès de la CAF de la Savoie dans un premier temps et dans un deuxième temps auprès du département au titre du CTS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré donne son accord afin que M. le Maire sollicite la CAF de la Savoie pour une aide financière, ainsi que le département, et donne pouvoir à M. le Maire pour l'avancement du dossier et le traitement des formalités administratives.

DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE BORNE IRVE AU SDES

Depuis juin dernier, le SDES a décidé d'accompagner financièrement le déploiement et le fonctionnement des IRVE en assurant la prise en charge jusqu'à 100% des frais d'exploitation. Le SDES a choisi de renforcer son dispositif et a décidé de participer aux coûts d'investissements liés à la mise en place de nouvelle IRVE et ce, jusqu'à 50% du coût total. Les conditions d'attributions de ces participations financières sont conditionnées au transfert de la compétence IRVE et de la TCCFE par la commune au SDES.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré décide d'approuver le transfert au SDES la compétence IRVE conformément aux dispositions prévues à l'articles L. 2224-37 du CGCT : « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables », de valider la convention d'application du transfert de la compétence IRVE

CELEBRATIONS DU 11 NOVEMBRE

Les célébrations du 11 novembre auront lieu à 11h au monument au mort et seront suivi du verre de l'amitié.

Le conseil municipal souhaite demander aux institutrices si elles veulent participer avec leurs élèves.

QUESTIONS DIVERSES

- Point lumineux à la Bigottière, la commune va relancer l'électricien.
- Local chasse : une convention entre la commune et l'EPFL doit être mise en place, mais il est précisé que tout doit être aux normes pour la mise à disposition. M. le Maire souhaite refaire un point sur le local avec le Président de la chasse avant de s'engager.
- Prochaine réunion de la commission communication le 16 novembre pour échanger sur le futur bulletin.
- Une personne souhaite acheter une concession au cimetière, mais il s'agit d'une concession reprise par la commune non nettoyée à ce jour. M. le Maire s'est renseigné sur la procédure, il faudra prendre une délibération lors du prochain conseil.

Fin de séance : 23h15

Prochain conseil lundi 28 novembre 2022 à 20h30.

Le Maire



Les Conseillers Municipaux